

Avantages crédits d'impôts

- Incitatif au fédéral, plus de 54% de crédit accordé sur tout don de plus de 200 \$ (maximum 1000 \$) ;
- Incitatifs au provincial, pour des premiers dons en culture et jusqu'en 2018, 25 % de crédit accordé sur les dons de plus de 5000 \$ (un ou plusieurs versements) ;
- Pour les dons de plus de 250 000 \$, crédit accordé de 30% à l'égard d'engagements de moins de dix ans.

Pour toute information ou pour faire un don, contactez Chantale Lavoie,
directrice du développement :
chantale.lavoie@bnlmtl.org ou +1 514 521 7340 #320